

**6. LE TRAITÉ SUR LA RÉDUCTION DES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE
ARSENAUX ACTUELS DES FORCES DE L'OTAN ET DU PACTE
DE VARSOVIE ET RÉDUCTIONS CONVENUES¹**

	<i>Limites FCE</i>	<i>OTAN</i>	<i>ex-RDA²</i>	<i>CANADA</i>	<i>OPV³</i>
Chars	20 000	24 325	2 274	77	31 713
VBC	30 000	34 230	5 817	277	41 832
Artillerie	20 000	20 443	2 140	38	24 754
Aéronefs	6 800	5 708	392	45	8 368
Hélicoptères	2 000	1 719	51	12	1 662

¹D'après les dernières données échangées par les parties au Traité en février 1991. Pour plus de précisions, voir : Institute for Defense and Disarmament Studies, «Revised Data Summarized», *ViennaFax 2*, n° 5, 28 mai 1991.

²L'arsenal est-allemand est compté comme faisant partie de celui de l'OTAN. On l'en distingue ici pour donner une idée du matériel aligné par l'OTAN juste avant l'unification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, et la signature du Traité FCE, le 19 novembre 1990.

³L'Organisation du Pacte de Varsovie (OPV) n'existe plus. Cependant, les États qui la formaient sont considérés en tant que groupe aux fins des réductions convenues aux termes du Traité FCE.